



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE



**BIENVENUE
À L'UNIVERSITÉ**
2020-2021

Édito

Chères étudiantes, chers étudiants,

Bienvenue à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ! Cette année, votre rentrée s'effectue dans un contexte particulier et toutes les précautions sanitaires nécessaires ont été mises en place pour vous accueillir en toute sécurité et assurer la qualité des enseignements.

Cette rentrée est surtout une nouvelle étape de votre vie étudiante. Elle marque votre arrivée au sein de la communauté de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'une des plus dynamiques et des plus prestigieuses universités françaises avec huitcents ans d'histoire et cinquante ans d'excellence.

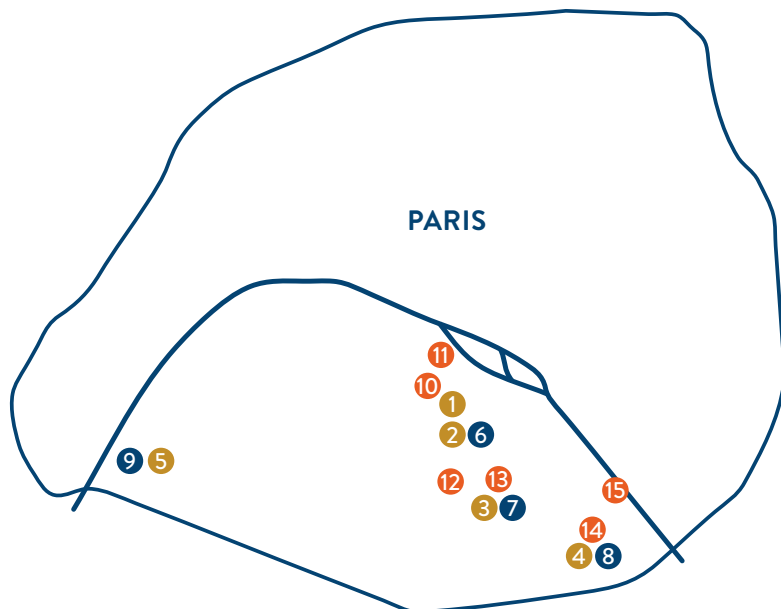
Une université n'est pas une institution comme les autres et celle que vous avez choisie ne fait pas exception à la règle. Héritière du collège de La Sorbonne fondé au XIII^e siècle par Robert de Sorbon, Paris 1 Panthéon-Sorbonne a toujours su allier tradition et modernité depuis 1970. Au cœur d'un réseau de relations internationales couvrant les cinq continents, elle offre un éventail complet de formations pluridisciplinaires, initiales ou tout au long de la vie, dans les domaines des sciences humaines et des arts, du droit et de la science politique ainsi que des sciences économiques et de gestion.

En 2020, Paris 1 Panthéon-Sorbonne accueille plus de 43 000 étudiants, répartis sur vingt-cinq sites franciliens, au sein de dix Unités de formation et de recherche (UFR), quatre instituts et dix écoles doctorales. Notre ambition ? Former à la recherche et par la recherche mais également développer des formations professionnalisantes avec des expériences sur le terrain ou à l'étranger dès que cela est possible. Si l'université est un lieu de transmission des savoirs et des savoir-faire, enrichis en permanence par la recherche et par l'innovation, elle est également un espace d'engagements citoyens, de rencontres et de vie. Vous trouverez ainsi dans ce guide, les informations essentielles sur les services – documentation ; santé ; activités culturelles et sportives ou encore dispositifs sociaux – qui vous permettront de vous épanouir au cours de vos années d'études.

Votre aventure universitaire démarre ici, aujourd'hui. Qu'elle soit riche d'apprentissages, de découvertes et de réussite académique ! Dès aujourd'hui, nous vous invitons à partager les valeurs humanistes de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et notre devise : *Hic et ubique terrarum*, Ici et partout sur la Terre...

Bonne année universitaire à toutes et à tous !

Cartographie



Les centres accueillant les L1

Voir détails p. 14 et 15

- 1 Centre Sorbonne**
17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris
- 2 Centre Panthéon**
12, place du Panthéon, 75005 Paris
- 3 Campus Port-Royal**
Centre Lourcine
37, bd de Port-Royal, 75013 Paris
Centre René-Cassin
17, rue Saint-Hippolyte, 75013 Paris
- 4 Centre Pierre-Mendès-France (ou Centre PMF)**
90, rue de Tolbiac, 75013 Paris
- 5 Centre Saint-Charles**
47, rue des Bergers, 75015 Paris

Les bibliothèques accessibles aux L1

- 6 Bibliothèque Cujas**
2, rue Cujas, 75005 Paris
Bibliothèque Sainte-Geneviève
10, place du Panthéon, 75005 Paris
Bibliothèque Sainte-Barbe
4, rue Valette, 75005 Paris
- 7 Bibliothèque Jean-Claude Colliard**
37, bd de Port-Royal, 75013 Paris
- 8 Bibliothèque Pierre-Mendès-France**
90, rue de Tolbiac, 75013 Paris
- 9 Bibliothèque Saint-Charles**
47, rue des Bergers, 75015 Paris

Les restaurants universitaires

- 10 RU Mazet**
5, rue André Mazet, 75006 Paris
- 11 RU Mabillon**
3, rue Mabillon, 75006 Paris
- 12 RU Bullier**
39, av. G. Bernanos, 75005 Paris
- 13 RU Châtelet**
10, rue Jean Calvin, 75005 Paris
- 14 RU Tolbiac**
17, rue de Tolbiac, 75013 Paris
- 15 RU La Barge du Crous**
Port de la gare, Quai François Mauriac, 75013 Paris

Sommaire

Le mot du président.....	1
Cartographie.....	2

Comprendre l'université

L'année universitaire.....	6
Les diplômes nationaux.....	7
Le cursus.....	8
La gouvernance.....	11
Contacteur la scolarité.....	12
Identifier les différents lieux d'enseignement.....	14
Contacteur un service.....	17

Réussir sa rentrée

S'inscrire.....	20
Accéder aux services numériques.....	21
La rentrée universitaire.....	22
Pratiquer une activité physique et sportive.....	22
Choisir ses cours de langues.....	23
Participer aux activités culturelles et associatives.....	24

Bien vivre ses études

Se faire accompagner dans ses études.....	28
Utiliser les ressources documentaires.....	29
Construire son projet de poursuite d'étude.....	30
Acquérir de l'expérience professionnelle.....	31
Prendre soin de sa santé.....	32
Faire reconnaître une situation de handicap.....	33
Prendre soin de son alimentation.....	34
Trouver un logement adapté.....	35
Se faire aider financièrement.....	36
Lutter contre les harcèlements.....	37

Maîtriser le vocabulaire

Lexique.....	40
Calendrier universitaire.....	46



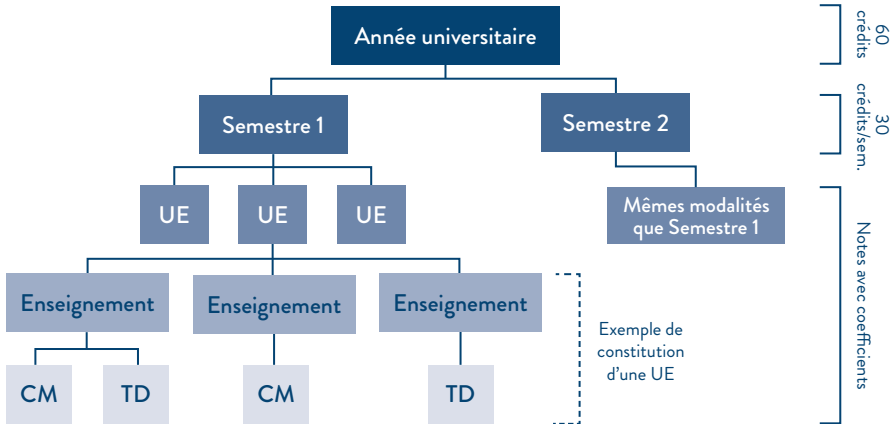
LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

FONDÉ EN 1793

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON ORBONNE

Comprendre l'université

L'année universitaire



Une année universitaire est constituée de deux semestres.

Le premier semestre démarre en septembre et se termine avec les examens de janvier ; le deuxième semestre commence en janvier et se finit avec les examens de mai.

Un semestre se compose de plusieurs unités d'enseignements (UE).

Une UE regroupe plusieurs enseignements, partagés en cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD).

Un semestre validé est affecté de 30 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*).

Les diplômes nationaux

		ECTS / Crédits	
+ 8	Doctorat	480	D
+ 5	Master 2	300	M
+ 4	Master 1	240	
+ 3	Licence 3	180	L
	Licence professionnelle		
+ 2	Licence 2	120	
+ 1	Licence 1	60	
Bac ou diplôme équivalent			

Les diplômes universitaires sont des diplômes nationaux délivrés au nom du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : à bac + 3, la licence générale et la licence professionnelle ; à bac + 5, le master ; à bac + 8, le doctorat.

Ne pas confondre.

Les DU (diplômes d'université) sont des diplômes d'établissement qui n'ont pas de caractère national. Chaque DU existe de manière unique dans les universités, ce qui permet d'ajuster l'offre de formation à des besoins économiques précis ou à un contexte local particulier. Ils ont des tarifs qui leur sont propres.

Le cursus

RCC

Les principes généraux énoncés à titre d'information dans cette page nécessitent, pour les modalités propres à chaque diplôme, de se reporter aux règlements du contrôle de connaissance (RCC) de la licence concernée.

Validation

Il faut obtenir une moyenne générale (avec les coefficients) de 10/20 pour valider son année. La validation de l'année peut être obtenue par compensation des matières, des UE et des semestres.

Si la L1 est validée, les étudiants ont un accès direct à la L2 de la même formation. L'inscription dans l'année supérieure se fait courant juillet.

Si aucun des deux semestres de L1 n'est validé à la fin de la 2^e session d'examens, les étudiants sont dits « ajournés » et ont la possibilité de redoubler en se réinscrivant en juillet.

Si un seul des deux semestres de L1 est validé à la fin de la 2^e session d'examens, les étudiants ont la possibilité de s'inscrire simultanément en L1 pour les matières manquantes et en L2 de la même formation avec le statut d'AJAC (ajourné, autorisé à continuer).

Les résultats sont validés à la fin de chaque session d'examens par un jury composé des responsables de diplôme et d'année.

Compensation

La compensation n'est possible qu'en cas d'assiduité et de présence aux examens. L'absence à un examen ou plus de trois absences en TD entraîne une indication de « défaillance » sur le relevé de note, qui bloque la possibilité de compensation. Les résultats non validés peuvent être repassés aux examens de la deuxième session.

Deuxième session =

« session de rattrapage » =

« session de seconde chance »

Un semestre d'une moyenne inférieure à 10/20 et qui n'a pas été compensé nécessite de repasser en 2^e session les matières des UE non validées dont la note est inférieure à 10/20.

La note attribuée à la seconde chance correspond à la meilleure note entre les notes obtenues à la première et à la seconde chance.

Redoublement

Sont en principe autorisées 3 inscriptions consécutives en L1/L2 (soit 1 redoublement durant les deux premières années de la licence) et 5 inscriptions consécutives sur l'ensemble de la licence (soit 2 redoublements maximum sur l'ensemble de la licence). Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à une décision du jury.



Réorientation

Le service commun universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO) accompagne tous les étudiants sur leurs projets de réorientation. Les réorientations peuvent se faire pour changer de filière au deuxième semestre (candidature en novembre/décembre auprès des secrétariats de scolarité) ou pour changer de filière à la rentrée suivante (candidature sur [Parcoursup](#)).

Séjour à l'étranger

Les programmes d'échanges permettent de partir à l'étranger durant un ou deux semestres pour étudier dans une université partenaire ou faire un stage. Les demandes se font l'année précédant la mobilité auprès de la direction des Relations internationales. Dans chaque UFR, un enseignant est délégué aux relations internationales.

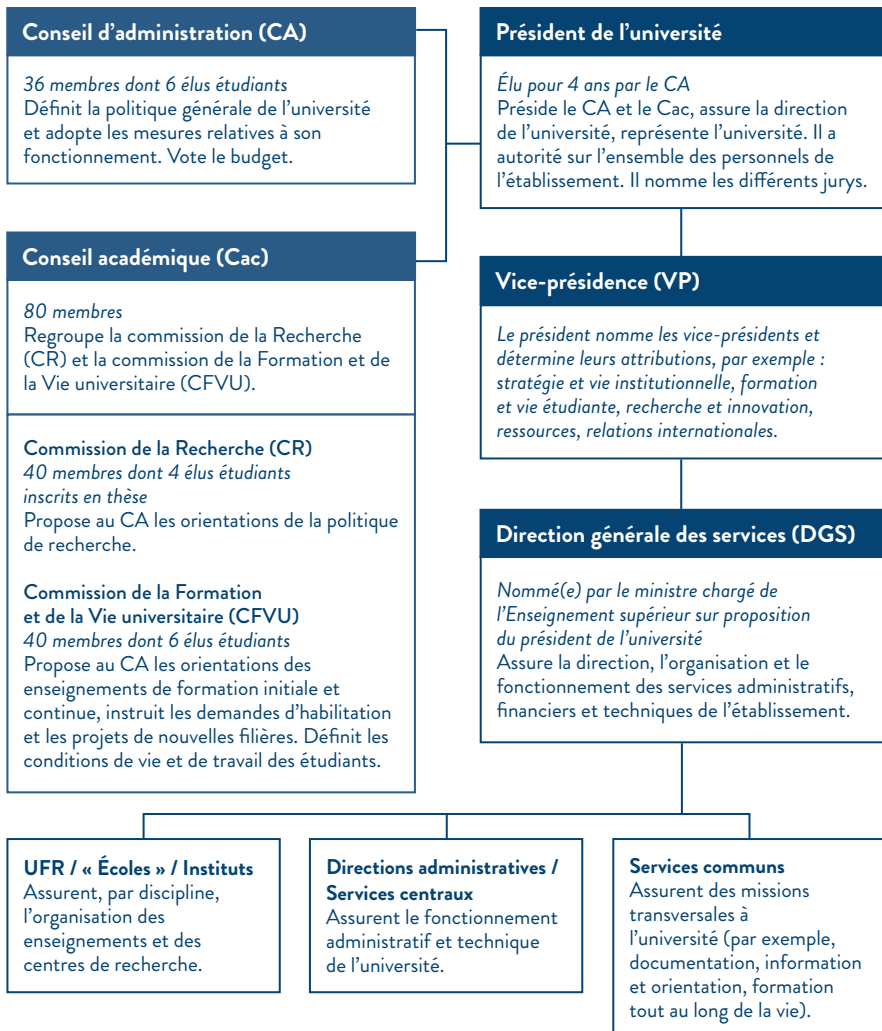
Césure

Le dispositif de césure permet d'interrompre temporairement une formation pour un projet d'études ou un projet professionnel (stage, bénévolat, service civique, création d'entreprise...) en France ou à l'étranger. La césure permet de conserver le statut étudiant. Les candidatures se font l'année précédant la césure auprès de la direction de l'UFR. Une césure par cycle peut être autorisée.



La gouvernance

Schéma de la gouvernance



Les étudiants peuvent s'impliquer dans les différents conseils en se faisant élire ou en élisant leurs représentants.

Contactez sa scolarité

Domaine droit, économie, gestion

LICENCE EN AES

Institut d'administration
économique et sociale

L1 : licence1-2AES@univ-paris1.fr
Accueil au centre PMF, 8^e étage

Direction de la licence
Mme Isabelle Rabault-Mazières
et M. Jacques Bouchoux

LICENCE EN DROIT

École de droit de la Sorbonne
Département licence

L1, L2 : l1l2droit.eds@univ-paris1.fr
Accueil au centre Lourcine

Doubles licences :
bilicencel1l2droit.eds@univ-paris1.fr

Direction de la licence
M. François Ameli

LICENCE EN ÉCONOMIE

École d'économie de la Sorbonne (UFR02)

L1, L2 : licences1-2.ees@univ-paris1.fr
Accueil au centre PMF, 15^e étage

Responsable pédagogique L1
M. Jérôme Lecointre

LICENCE EN GESTION

École de management de la Sorbonne

L1 : licence1-ems@univ-paris1.fr
Accueil au centre Sorbonne

Doubles licences :
double-licences-ems@univ-paris1.fr

Direction l'École de management
de la Sorbonne
M. Philippe Raimbourg

LICENCE EN SCIENCE POLITIQUE

UFR de Science politique (UFR 11)

L1 : L1L2ScPo@univ-paris1.fr
Accueil au centre Sorbonne, bureau F628

Direction de la licence
M. Loïc Le Pape

Domaine sciences

LICENCE EN MIASHS

Mathématiques et informatique (UFR 27)

L1, L2 : l1l2miashs@univ-paris1.fr
L3 : l3miashs@univ-paris1.fr
Accueil au centre PMF, 14^e étage

Direction de la licence
M. Pascal Gourdel

Domaine sciences humaines et sociales

LICENCE EN HISTOIRE

École d'histoire de la Sorbonne (UFR09) – Coordination des sciences humaines en L1 et L2

L1 : hist1@univ-paris1.fr
Accueil au centre PMF, 7^e étage

Direction de la licence
Mme Raphaëlle Laignoux

LICENCE EN HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

UFR 03 – Coordination des sciences humaines en L1 et L2

L1 : art1@univ-paris1.fr
Accueil au centre PMF, 7^e étage

Direction de la licence
Mme Anne-Orange Poilpré

LICENCE EN GÉOGRAPHIE

UFR 08 – Coordination des sciences humaines en L1 et L2

L1 : geo1@univ-paris1.fr
Accueil au centre PMF, 7^e étage

Direction de la licence
Mme Nathalie Vanara

LICENCE EN PHILOSOPHIE

UFR10 – Coordination des sciences humaines en L1 et L2

L1 : philo1@univ-paris1.fr
Accueil au centre PMF, 7^e étage

Direction de la licence
M. Ronan de la Lande de Calan et
M. Albert Naibo, directeur adjoint

LICENCE EN SCIENCES SOCIALES

Démographie (IDUP) et département de sociologie (UFR10)

L1 : idup@univ-paris1.fr
Accueil au centre PMF, 18^e étage

Direction de la licence
Mme Caroline Moricot
et M. Celio Sierra Paycha

Domaine Arts, Lettres, Langues

LICENCE EN ARTS PLASTIQUES

École des arts de la Sorbonne (UFR04)

L1, L2 : scolart1et2@univ-paris1.fr
Accueil au centre Saint Charles, 4^e étage

Responsable pédagogique
Mme Pascale Weber

Responsable du parcours CNED
M. Pierre Juhasz

LICENCE EN CINÉMA

École des arts de la Sorbonne (UFR04)

L1, L2, L3 : cinema123@univ-paris1.fr
Accueil au centre Saint-Charles, 4^e étage

Responsable pédagogique cinéma
Mme Camille Bui (L1 et L2)
et Mme Sarah Leperchey (L3)

Responsable pédagogique cinéma/gestion
Mme Sarah Leperchey

Identifier les différents lieux d'enseignement

Le centre Panthéon

Centre historique, dans le 5^e arrondissement, où se situe le siège de la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ainsi que de nombreuses directions (direction générale des services, ressources humaines, affaires juridiques et institutionnelles, etc.). Les enseignements dispensés sont principalement des cours de L3 et masters, notamment en droit, en économie, en AES. Une salle informatique est en accès libre. Les locaux sont partagés avec l'université Paris 2 Panthéon-Assas.

Le centre Sorbonne

Autre centre historique, dans le 5^e arrondissement, il accueille notamment le service de scolarité des L1 et L2 en gestion ainsi que les enseignements de L3 et masters en gestion, en histoire, en philosophie et en science politique. La bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) est accessible à partir de la L3. Les locaux sont partagés avec d'autres universités et le rectorat.

Le Campus Port-Royal

Le Campus Port-Royal, situé dans le 13^e arrondissement, regroupe les centres René-Cassin et Lourcine. Il accueille notamment les étudiants de L1 et L2 en droit et en science politique, certains services de scolarité de l'École de droit de la Sorbonne (secrétariat des L1 et L2, par exemple), des services administratifs d'enseignement et de recherche et une bibliothèque dédiée aux ouvrages juridiques.

Le centre Saint-Charles

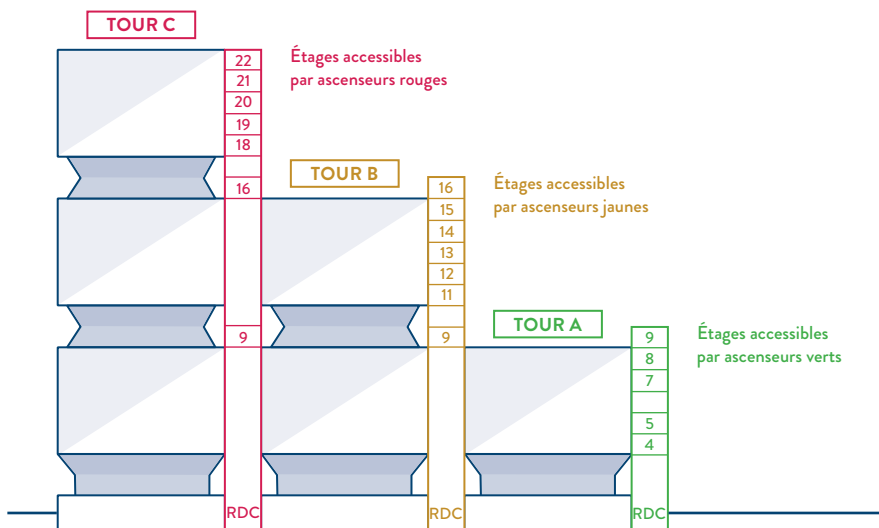
Ce centre dédié à l'enseignement et à la recherche en arts, situé dans le 15^e arrondissement, accueille tous les étudiants inscrits en arts plastiques et en cinéma. On y trouve des salles d'ateliers, d'exposition. Il y a également une infirmerie, une bibliothèque, une cafétéria.

WIFI

Connection au réseau WIFI

Réseau Eduspot : saisir l'identifiant et le mot de passe du compte Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les ascenseurs du centre PMF



Le centre Pierre-Mendès-France

Ce centre, qui se situe dans le 13^e arrondissement, accueille la majorité des enseignements de L1 et L2.

On y trouve de nombreux services de scolarité (L1 et L2 en AES, histoire, histoire de l'art, philosophie, MIASHS, géographie, sciences sociales, langues, sports) et des services communs qui encadrent la vie des étudiants : inscriptions administratives au 11^e étage, bibliothèque au 5^e étage, orientation et insertion professionnelle au 9^e étage, assistantes sociales et service de santé au 8^e étage, salle informatique libre-service au 14^e étage. Il y a deux cafétérias, au rez-de-chaussée et au 9^e étage.

17, rue de Tolbiac

Dans le 13^e arrondissement, ce centre accueille un restaurant universitaire et les TD de L1 et L2 en gestion.

Autres centres

De nombreux autres centres existent à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, il y a plus d'une vingtaine d'implantations. Par exemple, le centre Michelet pour les L3 et masters en histoire de l'art et archéologie, l'Institut de Géographie, pour les L3 et masters de géographie, la Maison des sciences économiques pour les masters et doctorats en économie et en MIASHS, le centre Broca pour les formations en tourisme, etc.



UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE LA BOUTIQUE

Retrouvez la collection officielle des objets promotionnels de l'université
sur la boutique en ligne : boutique.univ-paris1.fr



Contacter un service

INFORMATION, ORIENTATION, INSERTION PROFESSIONNELLE SCUIO-BAIP

Centre PMF, 9^e étage
scuio@univ-paris1.fr

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET PÔLE BOURSE

Mise en paiement de la bourse
 Assiduité - Remboursements
 et Exonération des droits d'inscription

Centre PMF : 11^e étage (ascenseurs jaunes)
Inscriptions-Administratives@univ-paris1.fr
 et bourses@univ-paris1.fr
 Assistance téléphonique : 01 71 25 11 37

CROUS

Assistants sociales

Centre PMF : 8^e étage (ascenseurs verts),
 pour un premier contact : accueil
 sans rendez-vous de 9 h 30 à 11 h 30,
 puis sur rendez-vous.

SANTÉ

SIUMPPS

Centre PMF : 8^e étage (ascenseurs verts)
siumpps@univ-paris1.fr

HANDICAP

Relais Handicap

Centre PMF : 11^e étage (ascenseurs jaunes)
handi@univ-paris1.fr

BIBLIOTHÈQUES

SCD

> www.pantheonsorbonne.fr/bibliotheques/trouver/une-bibliotheque/

SPORT

UEFAPS

Centre PMF : 8^e étage (ascenseurs verts)
uefaps@univ-paris1.fr

LANGUES

Département des langues

Centre PMF : 7^e étage (ascenseurs verts)
 > www.pantheonsorbonne.fr/ufr/ddl

RELATIONS INTERNATIONALES

DRI

Maison internationale,
 58 bd Arago, 13^e arrondissement
relinter@univ-paris1.fr

ACTIVITES CULTURELLES ET ASSOCIATIVES

Service de la Vie étudiante

Centre Panthéon :
 Bureaux dans la cour d'honneur
 01 44 07 78 25

Centre PMF : 11^e étage (ascenseurs jaunes)



Réussir sa rentrée

S'inscrire

Inscription administrative (IA)

L'inscription administrative correspond à l'enregistrement en tant qu'étudiant auprès de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle se traduit par le paiement des droits d'inscription, la délivrance d'un numéro d'étudiant, de la carte d'étudiant et des certificats de scolarité.

Pour la première inscription à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'inscription administrative s'effectue en ligne :

> primo.univ-paris1.fr

Il faut s'acquitter au préalable de la CVEC - Contribution de vie étudiante et de campus :

> cvec.etudiant.gouv.fr

Inscription pédagogique (IP)

L'inscription pédagogique correspond au choix des heures de travaux dirigés (TD) et des options. Elle se traduit par l'établissement d'un contrat pédagogique où figure l'emploi du temps personnalisé. L'inscription pédagogique se fait après les séances d'informations de pré-rentree et nécessite, au préalable, d'avoir effectué l'inscription administrative.

L'inscription pédagogique s'effectue en ligne sur IPWeb pour le choix des matières, des options et des horaires de TD.

Pour les horaires de TD de langues et de sport, dont les cours sont communs à plusieurs parcours, il y a deux plateformes d'inscriptions spécifiques avec des dates différentes de l'IPWeb : [Reservalang](#) et [Reservasport](#).

Les inscriptions aux activités culturelles donnant lieu à bonification (théâtre, orchestre et chœur, etc.) se font auprès du service de la Vie étudiante.

Une assistance téléphonique est disponible au 01 71 25 11 37.

CPGE

Pour les élèves de 1^{re} année de CPGE inscrits en classe préparatoire dans un lycée ayant signé une convention avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le choix de s'inscrire administrativement en cumulatif auprès de l'université nécessite de procéder à une pré-inscription avant le 15 octobre.

> pantheonsorbonne.fr/formations/sinscrire-a-paris-1/articles/procedure-eleve-en-classes-preparatoires/

Accéder aux services numériques

Chaque étudiant dispose d'un compte numérique donnant accès à l'environnement numérique de travail (ENT). L'identifiant est attribué lors de l'inscription administrative.

> ent.univ-paris1.fr

Applications

Webmail est la messagerie sur laquelle sont envoyées toutes les informations importantes pour la scolarité ; elle doit être consultée très régulièrement.

Les **inscriptions pédagogiques** permettent de s'inscrire aux TD, en langues et sport.

Les résultats des examens sont consultables en fin de semestre sur **Dossier étudiant**.

L'**annuaire** de l'université permet de rechercher le courriel d'un étudiant ou d'un membre du personnel.

Ressources documentaires en ligne : **Domino** et **Catalogue des bibliothèques**.

GUN

Un guide complet des services numériques est disponible à l'adresse suivante :

> ent.univ-paris1.fr/gun

Étudier avec le numérique

Les **EPI** (Espaces pédagogiques interactifs) permettent de consulter les informations et de télécharger les documents (cours, exercices, TD, plans de cours, annales d'examens, bibliographies...) que les enseignants mettent en ligne. Ils permettent aussi d'effectuer les activités pédagogiques proposées par les enseignants (exercices interactifs, dépôts de devoirs, forums, etc.).

La certification Pix

La certification Pix permet de valoriser les compétences numériques. Elle est préparée dans le cadre des TD Culture et compétences numériques en L1 ou L2 selon l'UFR.

> pantheonsorbonne.fr/pix

Adresse de la plateforme Pix d'évaluation et de certification des compétences numériques :
> pix.fr

La rentrée universitaire

La pré-rentrée

Organisée avant le début des cours, la pré-rentrée est consacrée aux réunions d'informations par filière, aux rencontres avec les services de l'université, aux présentations des activités proposées tout au long de l'année. Ces journées favorisent les échanges entre les nouveaux étudiants et permettent de comprendre le déroulement de l'année universitaire.

Les réunions de pré-rentrée

Chaque formation organise une séance d'information consacrée, notamment, aux inscriptions pédagogiques. Les dates de ces réunions sont fixées par chaque service de scolarité et sont disponibles sur le site internet de l'université.

Rentrée

Le début des cours (CM et certains TD) débutent la semaine du 21 septembre 2020. L'emploi du temps personnalisé est composé par chaque étudiant lors de son inscription pédagogique.

Pratiquer une activité physique et sportive

Le sport à l'université peut se pratiquer selon plusieurs modalités.

En formation qualifiante, de la licence au master 1, la pratique par semestre peut permettre l'obtention d'un bonus. Il est également possible de choisir le sport en enseignement (TD) dans certains parcours. En formation personnelle (non qualifiante), plus de 50 activités sont proposées à tous.

Le service des Sports propose des activités adaptées aux étudiants en situation de handicap :

> uefaps.univ-paris1.fr/handisport-ppeps

Toute inscription se fait sur l'application **Réservasport**.

> ent.univ-paris1.fr/reservasport

Dans le souci de concilier études et carrière sportive, l'université propose aux étudiants sportifs de haut niveau et aux étudiants de bon niveau régional et national des aménagements dans l'organisation et le déroulement de leurs études.

Participer à des compétitions et des tournois interuniversitaires, c'est aussi possible en s'inscrivant à l'association sportive de l'université (AS).

Renseignements : 8^e étage, centre PMF.

Choisir ses cours de langues

Les TD de langues sont mutualisés au sein de l'université et gérés au sein du Département des langues (DDL), situé au centre PMF (Bureau A702, 7^e étage). Les TD de langues sont enseignés par niveaux du niveau 1 (débutant A1 selon le CECRL) au niveau avancé 6 (C2 selon le CECRL).

Il y a un choix de 11 langues vivantes et 3 langues anciennes. Pour les étudiants étrangers, des cours de français langue étrangère (FLE) sont proposés.

Pour connaître les créneaux de langues disponibles et vous inscrire dans les niveaux, vous devez réserver votre place en TD via **Réservalang** :
> pantheonsorbonne.fr/ufr/ddl/planning/

Attention : pour une inscription en anglais et en FLE niveau 1, vous ne pouvez pas vous inscrire directement sur **Réservalang** mais vous devrez rencontrer l'enseignante en charge de ces enseignements pour un entretien individuel (pour l'anglais N1, contacter inscriptionanglaisniveau1.ddl@univ-paris1.fr, et pour le FLE N1, vous devez contacter la coordinatrice).

L'inscription à un TD de langue en bonus n'est possible que sur les places vacantes, après inscription des étudiants sur leurs TD de langue obligatoire (LV1, option LV2 ou langue ancienne).

Test de niveau

Pour choisir au mieux votre TD via Réservalang, vous pouvez passer un test de niveau élaboré par vos enseignants. Plusieurs langues sont proposées et le résultat du test vous permettra de mieux orienter votre choix d'inscription.

Lien pour les tests de niveau en langues :

> pantheonsorbonne.fr/ufr/ddl/tests/

Les diplômes et certifications de langues

Le Département des langues propose également la préparation aux certificats TOEIC et TOEFL. Il faut pour cela contacter directement le secrétariat du département des langues :
> pantheonsorbonne.fr/ufr/ddl/

Participer aux activités culturelles et associatives

La participation aux activités culturelles et associatives peut se faire sous différentes modalités **en s'inscrivant aux activités culturelles proposées par le service de la Vie étudiante** : ateliers théâtre, orchestre et chœur, théâtre d'improvisation en anglais, atelier d'écriture, atelier radio...

Certains de ces ateliers peuvent donner lieu à une bonification.

Renseignements et inscriptions auprès du service de la Vie étudiante situé au centre Panthéon, au rez-de-chaussée, dans la cour d'honneur.

En bénéficiant de tarifs préférentiels.

Les étudiants peuvent obtenir des places de spectacles à des tarifs préférentiels, notamment auprès de la billetterie du Crous ou du kiosque jeunes de la ville de Paris.

BONUS

La reconnaissance de l'engagement étudiant dans la vie associative, sociale ou professionnelle peut apporter un bonus (jusqu'à + 0,5 points dans la moyenne générale du second semestre).

Renseignements auprès du service de la Vie étudiante : sve@univ-paris1.fr et sur le site : pantheonsorbonne.fr/etudiant/vie-associative/reconnaissance-de-lengagement-etudiant/

En participant aux activités associatives existantes ou en initiant de nouveaux projets. Les associations étudiantes sont nombreuses, dynamiques et variées : associations de diplômés, d'engagement citoyen, de solidarité, de débats, de promotion de la culture, de sport, d'échanges internationaux, etc. Une liste des associations est disponible sur le site du service de la Vie étudiante.

Pour être reconnues ou domiciliées à l'université, les associations doivent se faire connaître au service de la Vie étudiante et déposer une demande conforme à la charte.

Des subventions peuvent être accordées à des projets étudiants dans le cadre du FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes). Les projets co-financés concernent notamment les domaines de la culture et des arts, de la culture scientifique, de l'animation de campus, des manifestations sportives, des actions humanitaires et de solidarité.

> pantheonsorbonne.fr/etudiant/vie-associative/comment-solliciter-le-fsdie-aides-a-projets/

Les différences entre le lycée et l'université

Lycée	Université
Le programme	
Programme national officiel	Programme propre à chaque université
	Bibliographie proposée par chaque enseignant et lecture en autonomie
Sport obligatoire (dans les programmes)	Sport non obligatoire mais activités sportives disponibles sur inscription
Les fournitures	
Liste (par discipline et parfois par enseignant)	Pas de liste
Livres à acheter ou à récupérer auprès de l'établissement	Pas de liste à acheter ou à lire obligatoirement, ce sont des suggestions de lecture. Les ouvrages sont souvent disponibles en BU
Organisation de l'établissement	
Établissement d'un millier d'élèves maximum	Établissement de plusieurs milliers d'étudiants
Surveillants et vie scolaire	Pas de surveillant, un secrétariat par composante
Cantine au sein de l'établissement (ou self)	Divers lieux de restauration dans et en dehors de l'établissement
Organisation des études	
Trimestre et contrôle continu uniquement	Semestre (12 semaines de cours) + révisions + partiels. Contrôle continu (TD) ou contrôle terminal (CM) selon les cours
Cours en groupe classe ou demi-groupe	Cours en CM (centaine(s) d'étudiants) ou en TD (jusqu'à 40 étudiants)
Emploi du temps fixe à l'année	Emploi du temps par semestre
Peu d'heures de permanences sur une semaine	Emploi du temps à trous
Absences à faire justifier par les parents	Absences (TD) à justifier par un certificat médical et pas de carnet de correspondance

MOOC

Ce tableau est inspiré du MOOC :
Projet Fac : les recettes pour réussir
 en Sciences Humaines édité par l'université
 Jean Moulin Lyon 3



**Bien vivre
ses études**

Se faire accompagner dans ses études

Direction des Études

La direction des Études est une interface de dialogue et d'accompagnement de l'étudiant au cours de sa licence. Elle correspond à un collectif d'enseignants qui sont en interaction directe avec les étudiants et qui ont pour mission avec le support des équipes pédagogiques, d'identifier des étudiants en difficultés ou aux besoins spécifiques, et de les diriger vers des dispositifs d'accompagnement pour renforcer la réussite en licence et accompagner l'orientation ou la réorientation de l'étudiant s'il le souhaite. Ils sont un interlocuteur privilégié pour les étudiants et les conseillent dans le déroulement de leur scolarité.*

En licence d'économie, de sciences sociales et d'AES, des dispositifs d'accompagnements spécifiques et obligatoires s'adressent aux étudiants admis sur Parcoursup en « oui, si ». Dans ce cadre, la direction de la composante et les directeurs des études sont des interlocuteurs privilégiés.

Pour contacter la direction des Études, se rapprocher de la scolarité de la L1.

Tutorat

Le tutorat est un dispositif d'aide aux étudiants de première et deuxième année de licence. Les tuteurs ont pour principales fonctions de ré-expliciter des points particuliers vus en cours que les étudiants auraient mal compris, de les encadrer dans la réalisation des travaux demandés par les enseignants, de proposer des conseils pour améliorer leurs méthodes de travail.

Les tuteurs sont des étudiants en L3, master ou doctorat. Chaque tuteur a généralement un « profil scientifique » clairement précisé indiquant dans quel domaine il est le mieux à même d'aider les étudiants.

Les informations sur les horaires et lieux de permanences sont disponibles auprès des secrétariats de scolarité des L1 et L2.

*Extraits du règlement de contrôle des connaissances, adopté par la CFVU 26 février 2019

Utiliser les ressources documentaires



Les ouvrages et les périodiques (revues et journaux) sont signalés dans le catalogue en ligne consultable à partir de tout poste connecté à Internet.

> catalogue.univ-paris1.fr

Ce catalogue permet de savoir dans quelle(s) bibliothèque(s) un document se trouve, et s'il n'est pas prêté à un autre lecteur.

Pour les conditions d'accès et horaires d'ouverture des bibliothèques :

> pantheon.sorbonne.fr/bibliotheques/trouver/une-bibliotheque

L'accès à la documentation électronique (revues et livres électroniques, bases de données...) se fait par l'intermédiaire du portail Domino (il est nécessaire de s'authentifier) :

> maki.univ-paris1.fr

Pour retrouver l'actualité des bibliothèques (modifications d'horaires, nouvelles ressources) et l'intégralité des services, consultez le site du SCD (service commun de la Documentation) :

> pantheon.sorbonne.fr/bibliotheques

Construire son projet de poursuite d'études

Information et orientation

Pour toutes questions relatives aux candidatures en licence et en master, sur les possibilités de passerelles vers d'autres formations, sur les modalités de réorientation, sur la césure, pour des jobs ou pour des stages, etc. le SCUIO et le BAIP accueillent, informent, conseillent et accompagnent tous les étudiants en salle C901 au 9^e étage du centre PMF (accueil avec ou sans rendez-vous, entretien personnalisé, relecture CV et lettre de motivation, dossiers documentaires, ateliers d'information, etc.).

Les salons d'orientation et forums de formation permettent de rencontrer physiquement des étudiants et des enseignants.

La plateforme [Parcoursup](#) permet de candidater en première année, que les candidats soient bacheliers de l'année ou se réorientent. Pour les candidatures en L2, L3, M1, M2 chaque établissement utilise son propre portail de candidature, les dates sont différentes selon les parcours. Pour l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, il s'agit de la plateforme [eCandidat](#).

Admission en master

Depuis 2016, les étudiants sont sélectionnés à l'entrée en première année de master. Les recrutements se font en général au regard du dossier académique et du projet professionnel et/ou de recherche, puis d'un entretien et/ou, parfois des épreuves écrites.

Le site trouvermonmaster.gouv.fr recense toutes les mentions de diplômes nationaux de masters et fournit de nombreuses indications pour chaque mention (capacités d'accueil, dates de recrutement, modalités de candidatures, etc.).

Acquérir de l'expérience professionnelle

Faire un stage

Le stage, réalisé en France ou à l'étranger, est une période de mise en situation professionnelle en lien avec la formation. Il est obligatoire dans certains parcours, optionnel dans d'autres et parfois rendu possible à la demande de l'étudiant. Dans tous les cas, il fait l'objet d'une convention et d'un suivi pédagogique.

La convention de stage est établie par l'étudiant à partir de la rubrique Stage sur l'ENT.

Valoriser un engagement associatif, citoyen, des jobs étudiants

Les offres de stages ne sont pas toujours adaptées pour les étudiants en L1 ou L2. Il est pertinent de privilégier un engagement associatif, un engagement citoyen ou un job étudiant. Dans l'année, plusieurs *job dating* sont organisés par le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP).

Le BAIP accompagne les étudiants dans leurs candidatures : aide à la formulation du projet, aide à la rédaction du CV et des lettres de motivation, préparation aux entretiens, etc.
> pantheonsorbonne.fr/insertion-professionnelle



Prendre soin de sa santé

Au sein de l'université

Un service de santé universitaire conseille les étudiants et leur permet des consultations individuelles pour de la prévention et de l'information en matière de santé, de contraception, de diététique...

Une visite médicale obligatoire est organisée pour tous les étudiants inscrits pour la première fois à l'université.

Un certificat de non contre-indication au sport peut être délivré après une visite médicale pour les sports pratiqués à l'université (hors compétition) dans le cadre du services des Sports (UEFAPS).

Le service de Santé (SIUMPPS) et le Relais handicap accompagnent dans leurs études, les étudiants ayant une reconnaissance de handicap.

Des psychologues reçoivent sur rendez-vous. Les étudiants peuvent au cours d'entretiens (ponctuels ou pouvant se poursuivre dans la durée) aborder leurs difficultés personnelles.

Les rendez-vous se prennent sur > doctolib.fr

Les centres de santé de la Mairie de Paris

De nombreux étudiants expriment leur difficulté à se soigner, notamment pour des raisons de budget. Les centres de santé de la Mairie de Paris permettent de bénéficier de consultations médicales, en médecine générale et sur certaines spécialités (dentaire, soins infirmiers et paramédicaux).

Ces centres pratiquent le tiers payant : il ne reste à régler que la part non prise en charge par la sécurité sociale.

Les rendez-vous se prennent sur > doctolib.fr

Faire reconnaître sa situation de handicap



© UEFAPS

Pour les étudiants en situation de handicap, un accueil personnalisé est assuré par le Relais handicap, tous les jours, sur rendez-vous.
> pantheonsorbonne.fr/etudiant/relais-handicap

Cet accueil a pour objectif de recevoir les étudiants individuellement, de les informer et les aider dans leurs démarches auprès des différents services de l'université mais aussi de trouver avec eux les réponses les mieux adaptées à leur situation.

Le Relais handicap rédige un arrêté permettant la mise en place d'aménagements (modalités d'examens, modalités de suivi des enseignements, accessibilité) après avis du médecin de la Médecine préventive (SIUMPPS).

Pour tout renseignement, prendre contact à l'adresse :
> handi@univ-paris1.fr

Prendre soin de son alimentation



Pour se restaurer et faire une pause, des cafétérias et des restaurants universitaires sont accessibles depuis la plupart des centres de l'université. Certains restaurants universitaires sont ouverts aussi le soir et/ou le week-end. Tous les horaires d'ouverture sont disponibles sur le site du Crous dans la rubrique « Restauration » et sur l'application Crous Mobile.

Le téléphone mobile et/ou la carte étudiante peuvent servir de moyens de paiement. Il suffit pour ce faire d'activer son compte Izly puis de le créditer via le site ou l'application mobile Izly. Certaines caisses du Crous offrent la possibilité de recharger son compte Izly en espèce.
> izly.fr

Trouver un logement adapté

Le Crous de Paris propose des logements individuels ou en colocation dans plus de 70 résidences universitaires publiques. Les critères d'admission et la carte des logements sont disponibles sur le site du Crous de Paris.

Près d'une centaine de foyers met à disposition des logements temporaires meublés aux personnes âgées de 18 à 30 ans, salariés, stagiaires, apprentis, en formation ou en recherche d'emploi. La liste des foyers de jeunes travailleurs est disponible sur le site de la Mairie de Paris.

La plateforme pantheonsorbonne.studapart.com/fr donne accès à de nombreux logements de propriétaires privés, résidences étudiantes et agences immobilières en fonction des différentes implantations de l'université.

Aides au logement

Pour aider à payer le loyer et les charges, les aides au logement (APL, ALS) sont versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF). D'autres dispositifs permettent d'apporter un soutien financier, par exemple, la garantie Visale pour une caution locative gratuite.

Se faire aider financièrement

Les assistants sociaux du Crous accueillent et écoutent les étudiants dans leur difficulté (personnelle, médicale, familiale, financière, etc.) et aident à trouver des solutions adaptées aux besoins. Ils informent sur les formalités concernant la vie étudiante (budget, bourse, logement, législation sociale, accès aux droits, prestations, travail) et instruisent les demandes de bourses sur critères sociaux et d'aides spécifiques.

Bourse sur critères sociaux du Crous

La demande de bourse sur critères sociaux est effectuée chaque année par voie électronique l'année précédant l'année universitaire, dès le 15 janvier, en se connectant à :
> messervices.etudiant.gouv.fr

Le maintien de la bourse sur critères sociaux est soumis à des conditions, notamment d'assiduité et de présence aux examens.

Remboursement des droits universitaires

Les étudiants boursiers ayant réglé les droits d'inscription doivent constituer un dossier de demande de remboursement auprès du service des Inscriptions administrative, dès réception de la notification définitive de bourse.

Autres aides financières (liste non exhaustive)

- **Aide sociale d'urgence**
Pour répondre à des situations particulières, notamment de détresse financière ou d'indépendance financière avérée vis-à-vis de la famille. Ces dossiers sont instruits par les assistants sociaux du Crous (voir p. 17).
- **Prêt étudiant garanti par l'État**
Le prêt étudiant est ouvert à l'ensemble des étudiants sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers. Avec la possibilité de rembourser leur emprunt de manière différée. Le dispositif concerne actuellement : la Société générale, le Crédit Mutuel, le CIC, les Banques populaires et les Caisses d'épargne du groupe BPCE.
- **Aides proposées par la Région Île-de-France**
Carte Imagine R pour les transports en commun, aide pour une complémentaire santé, bourse au mérite, aide à la mobilité internationale, etc.

Lutter contre les harcèlements

VICTIME OU TÉMOIN, À L'UNIVERSITÉ, D'UNE SITUATION DE

HARCÈLEMENT MORAL OU SEXUEL

> SIGNALEZ-LA !

 sosharcelements@univ-paris1.fr |  01 44 07 87 00

L'UNIVERSITÉ VOUS ACCOMPAGNE



Dispositif de lutte contre les harcèlements

Étudiant ou personnel, victime ou témoin d'une situation de harcèlement ?

Un guide édité par l'université permet d'identifier différents contacts et ressources utiles (contacts internes, pour les étudiants, pour les personnels, contacts externes).

> www.panthéonsorbonne.fr/dispositif-de-lutte-contre-les-harcelements

Contactez la cellule de lutte contre les harcèlements au 01 44 07 87 00 ou sosharcelements@univ-paris1.fr

SOS

Les personnes ressources au sein de l'université concernant la lutte contre les harcèlements écoutent, informent et accompagnent. Tous les entretiens sont confidentiels.



Maîtriser le vocabulaire

Lexique

À propos des cours

Amphi

Salle de cours de grande dimension pouvant accueillir plusieurs dizaines ou centaines d'étudiants. Il est généralement utilisé pour les cours magistraux ou les conférences.

CM

Cours magistral, le plus souvent en amphi. Ce sont les cours où sont transmises les connaissances disciplinaires, les éléments théoriques indispensables à connaître dans son domaine. Ils font l'objet d'une évaluation en fin de semestre.

TD

Travaux dirigés. Les TD permettent un travail plus individualisé qu'en CM, au sein d'un groupe plus restreint. On y aborde généralement des aspects plus méthodologiques. L'assiduité y est obligatoire et fait l'objet d'un contrôle continu.

Tutorat

Soutien, individuel ou collectif, portant sur une matière ou sur la méthode de travail, apporté aux étudiants de licence par des étudiants en années supérieures.

À propos des évaluations et des notes

AJAC

Ajourné, autorisé à composer. Les étudiants n'ayant validé qu'un seul des 2 semestres peuvent s'inscrire l'année suivante, par exemple, en L1 et L2 simultanément.

Contrôle continu

Mode d'évaluation des connaissances qui a lieu tout au long du semestre. La note finale est une moyenne des notes obtenues par l'étudiant à l'oral et/ou à l'écrit au cours du semestre (le plus souvent dans le cadre d'un TD).

Contrôle terminal ou examen terminal

Mode d'évaluation des connaissances qui se déroule lors des examens de fin de semestre. Pour les étudiants qui ne peuvent être soumis au contrôle continu (étudiants salariés, compétition sportive de haut niveau, maladie...), il s'agira de leur seul mode d'évaluation. Les étudiants dans cette situation doivent fournir au secrétariat de leur section un document justificatif ; ils seront dispensés d'assistance obligatoire aux TD et de contrôle continu.

Mention

Donne une indication sur le niveau de réussite à un diplôme ou à une année en se basant sur la moyenne obtenue.

DEF

Défaillant sur le relevé de notes. Concerne les matières pour lesquelles il y a eu trop d'absences en TD ou pour lesquelles l'étudiant ne s'est pas présenté à l'examen.

Partiels

Évaluations de fin de semestre. Le plus souvent regroupées sur 2 semaines. Rattrapages/2^e session : possibilité pour les étudiants d'être à nouveau évalués sur les unités d'enseignement qui n'auraient pas été validés lors de la première session des partiels (note inférieure à 10/20, y compris après les possibles compensations entre unités d'enseignement). La 2^e session est donc celle dite de « rattrapage » et se déroule en juin/juillet.

UE

Unité d'enseignement. Chaque semestre, les étudiants doivent valider des UE qui se composent d'une ou plusieurs matières. Il existe des unités d'enseignements fondamentaux : ce sont les matières à haut coefficient, les disciplines fortes du diplôme. Mais il faut aussi valider des unités d'enseignements complémentaires : méthodologie, culture générale, enseignements en option...

Semestre

L'année universitaire est divisée en deux semestres : de septembre à janvier, puis de février à juin. La fin du semestre est marquée par les examens (partiels).

À propos du fonctionnement de l'université

Doyen/Directeur d'UFR

Enseignant élu qui assume les fonctions de directeur de faculté ou d'UFR. Le terme de doyen et de faculté ne sont pas d'usage à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, on privilégie le terme de directeur d'UFR.

Enseignant référent

Enseignant particulièrement chargé du suivi des étudiants en licence. Il contribue à faciliter l'intégration des nouveaux entrants et accompagne les étudiants dans la définition ou la redéfinition de leur projet d'études. Il peut également s'occuper de l'organisation du tutorat.

Maître de conférences

Enseignant-chercheur, fonctionnaire recruté par concours et nommé dans un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche.

Professeur des universités

Enseignant-chercheur titulaire de l'université avec plusieurs années d'ancienneté et plusieurs recherches à son actif.

MOOC

Certaines définitions sont issues du MOOC *Projet Fac : les recettes pour réussir en Sciences Humaines* édité par l'université Jean Moulin Lyon 3

À propos des scolarités

UFR

Unité de formation et de recherche parfois appelée « École » ou « Département ». L'université regroupe plusieurs UFR. C'est une structure administrative, dirigée par un directeur qui regroupe différents départements d'un domaine d'études.

Conseil d'UFR

Composé de personnels enseignants, de personnels administratifs et d'étudiants élus, il définit pour les diplômés de l'UFR : le contenu pédagogique des cours dispensés et les modalités d'examen. Ainsi, il détermine les conditions d'étude des étudiants de l'UFR et prépare les partenariats avec les autres établissements.

Scol

Abréviation utilisée pour désigner les services de la scolarité. Ce sont des lieux de contact privilégiés entre les étudiants et l'université. Ils informent sur les inscriptions, les formations, les emplois du temps, organisent les examens, établissent et diffusent les résultats...

À propos des diplômes

Bonus

Les étudiants ont la possibilité d'obtenir des points supplémentaires en pratiquant des activités dites « à bonus », par exemple des activités culturelles, sportives, citoyennes. La liste des bonus possibles est propre à chaque licence. Les notes obtenues dans le cadre de ces activités sont affectées directement à la moyenne finale de chaque semestre ; les points de bonus n'interviennent pas dans le calcul de la moyenne mais s'y ajoutent dans la limite d'une majoration maximale de 0,5/20.

Crédits/ECTS

European credits transfer system. Ces crédits récompensent la validation d'une unité d'enseignement (UE). Il est nécessaire, pour valider un semestre, de collecter un certain nombre d'ECTS. Chaque année d'étude correspond à 60 crédits, une licence équivaut à 180 crédits. Les ECTS facilitent les échanges universitaires du type Erasmus ou l'inscription dans des universités étrangères.

Cursus

Échelonnement des études conduisant à l'obtention d'un diplôme.

Cycle

L'enseignement supérieur est conçu en trois cycles : la licence constitue le premier, le master le deuxième, et le doctorat le troisième. C'est ce que l'on appelle le cursus LMD.



Candidature et réinscription

Une réinscription suppose une continuité dans la filière et le cursus d'étude. La candidature permet de postuler pour changer de parcours (par exemple, d'une L2 à une licence professionnelle), ou pour changer de cursus (par exemple, de la L3 au M1).

Doctorat

Diplôme de troisième cycle de l'enseignement supérieur. Il consiste en la rédaction d'une thèse qui doit, dans un domaine spécifique, apporter une contribution originale à la réflexion scientifique.

DU

Diplôme universitaire. Propre à chaque université, il ne rentre pas dans le cadre national du LMD. C'est le plus souvent une source de formation complémentaire sur une qualification spécifique.

DUT

Diplôme universitaire de technologie. Il s'obtient après deux années en IUT.

IUT

Institut universitaire de technologie. Il forme à l'obtention de DU, DUT et licences professionnelles. Les IUT sont rattachés à des universités, ils proposent des formations plus techniques (les licences demeurent plus théoriques) en deux ou trois ans. N.B. : il n'y a pas d'IUT à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

LMD

Le parcours Licence-master-doctorat (LMD) unifie l'ensemble des cycles universitaires. Il est harmonisé au niveau européen. Dans le détail, la licence correspond à un Bac +3, le master à un Bac +5 et le doctorat à un Bac +8.

Mention

Associé au mot « Licence », le terme désigne l'intitulé de la formation dans un domaine d'études.
Ex. : licence mention « Histoire »

Parcours de formation

Il est constitué d'une suite de semestres pédagogiques : 6 semestres pour la licence, 4 semestres pour le master.

RCC

Règlement du contrôle des connaissances. Document voté pour chaque parcours en conseil d'UFR et en CFVU, qui détaille les règles applicables à l'obtention du diplôme, la liste des matières enseignées sur l'ensemble du parcours, les modalités d'examen et de calcul des résultats.

À propos des services proposés aux étudiants

BAIP

Bureau d'aide à l'Insertion professionnelle. Il permet de prendre connaissance des offres de stages, jobs étudiants et emplois, conseils et outils de méthode pour optimiser son CV et se préparer aux entretiens d'embauche : tout ce qui peut contribuer à se projeter dans sa vie professionnelle.

BU

Bibliothèque universitaire.
On y trouve l'essentiel des ouvrages pour compléter les cours, préparer les devoirs ou TD, mais aussi des ressources multimédia. Les livres peuvent être consultés sur place, dans la salle de lecture et, pour la plupart d'entre eux, ils peuvent être empruntés. Les emprunts s'effectuent à l'aide de la carte d'étudiant.

Crous

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires. Il s'agit d'une administration publique chargée du logement étudiant, de la restauration universitaire et de l'attribution des bourses d'enseignement supérieur.

ENT

Espace numérique de travail. Il est mis à la disposition des étudiants et comprend un bureau virtuel (une messagerie, un lieu de stockage des données, un lieu de travail collaboratif en ligne...) et également l'accès à une plateforme pédagogique où sont déposés par les enseignants des cours et des ressources en ligne.

Erasmus

Programme d'échange universitaire européen qui permet aux étudiants d'aller suivre un ou deux semestres d'une licence ou d'un master à l'étranger.

IA

Inscription administrative. Permet la délivrance de la carte d'étudiant et donne le statut étudiant.

Notification conditionnelle et notification définitive de bourse

La notification conditionnelle permet de bénéficier de l'exonération du paiement des frais de scolarité. Elle est transmise par le Crous après la saisie du dossier social étudiant (DSE) et l'envoi des documents justificatifs. Elle doit être transmise au service de la Scolarité administrative lors de l'inscription administrative. La notification définitive est transmise par le Crous après réception du justificatif d'inscription administrative.

IP

Inscription pédagogique. Elle complète l'inscription administrative et valide l'entrée dans une discipline. Elle se fait généralement en ligne à chaque semestre sur la plateforme IPweb.

RU / RestoU

Restaurant universitaire. Il propose des repas équilibrés à tarif étudiant. Il est généralement possible de régler avec la carte étudiante.

SCD

Service commun de la Documentation. Il gère les fonds documentaires de l'université et la BU.

SCUIO

Service commun universitaire d'Information et d'Orientation. Ce service aide dans les démarches d'orientation, de formation, de stage... Le SCUIO et le BAIP font partie de la même direction, la direction Partenariat entreprises et Insertion professionnelle (DPEIP).

SIUMPPS

Service inter-universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé. Médecins, infirmiers, et des spécialistes pour accompagner les étudiants sur les questions de santé.

Calendrier universitaire 2020-2021

1^{ER} SEMESTRE

2^{ER} SEMESTRE

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 L	1 J
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 M	2 V
3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 M	3 S
4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 J	4 D
5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 V	5 L
6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 S	6 M
7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 D	7 M
8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 L	8 J
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 M	9 V
10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 M	10 S
11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 J	11 D
12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 V	12 L
13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 S	13 M
14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 D	14 M
15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 L	15 J
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 M	16 V
17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 M	17 S
18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 J	18 D
19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 V	19 L
20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 S	20 M
21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 D	21 M
22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 L	22 J
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 M	23 V
24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 M	24 S
25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 J	25 D
26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 V	26 L
27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 S	27 M
28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 D	28 M
29 M	29 J	29 D	29 M	29 V		29 L	29 J
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S		30 M	30 V
	31 S		31 J	31 D		31 M	

MAI	JUIN	JUILLET
1 S	1 M	1 J
2 D	2 M	2 V
3 L	3 J	
4 M	4 V Ré	
5 M	5 S	
6 J	6 D	
7 V	7 L	
8 S	8 M	
9 D	9 M	
10 L	10 J	
11 M	11 V	
12 M	12 S	
13 J	13 D	
14 V	14 L 2 ^{nde} chance	
15 S	15 M	
16 D	16 M	
17 L	17 J	
18 M	18 V	
19 M	19 S	
20 J	20 D	
21 V	21 L	
22 S	22 M	
23 D	23 M	
24 L	24 J	
25 M	25 V	
26 M	26 S	
27 J	27 D	
28 V	28 L	
29 S	29 M	
30 D	30 M	
31 L		

AGENDA DES SALONS ET DES FORUMS

- Orientation et formations
- Découverte métiers
- Job étudiant
- Emploi et recrutement
- Salons professionnels
- Recrutement / handicap
- Création d'entreprise
- International
- Volontariat et engagement citoyen

Tous les mois une sélection d'événements :

> pantheonsorbonne.fr/formations/sorienter

 Enseignements
 Vacances et jours fériés
 Examens
 Périodes sans cours
SP Semaine pédagogique
Ré Résultats

Directeur de publication : Georges Haddad, président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Une publication du Service commun universitaire d'Information et d'Orientation (DPEIP / SCUIO)

Photographies Pascal Levy / Paris 1 Panthéon-Sorbonne / sauf page 33 © UEFAPS

Conception, rédaction, maquette : Benjamin Esnault, Olivia Saywell



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
